



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté

**ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE DE SCHILTIGHEIM
DES 8 et 15 AVRIL 2018**

Ordre des panneaux d'affichage des listes candidates à l'élection

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DU BAS-RHIN**

VU l'article L. 51 du code électoral,

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2018 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle et intégrale de la commune de SCHILTIGHEIM,

VU l'arrêté du 21 mars 2017 portant délégation de signature à M. Yves SEGUY, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes candidates au second tour ont été définitivement enregistrées à la préfecture du Bas-Rhin et sont arrêtées comme suit, suite au tirage au sort déterminant l'attribution de l'ordre des panneaux d'affichage, organisé le jeudi 22 mars à 18h15 à la Préfecture du Bas-Rhin :

4. **Pour Schilick, le nouveau citoyen !** menée par Mme DAMBACH,
6. **SCHILICK POUR TOUS** menée par M. BALL.

Article 2 :

Copie de cet arrêté sera adressée à Monsieur le Maire de Schiltigheim et mis en ligne sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Strasbourg le **10 AVR. 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Yves SEGUY